

EC/JN 20\_04\_2023

**COMPTE-RENDU**  
**Commission de quartier : Suzac du 20/04/2023**

---

**PRÉSENTS :**

**Mairie de Saint-Georges de Didonne :**

Julien NOGARET, Conseiller municipal

Éric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,

Isabelle CABRAL, Responsable des services techniques,

Frédéric BELET, Responsable de la voirie,

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le compte-rendu, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

**Questions des administrés :**

**Rue des RougesGorges :**

Le grand haricot au milieu de la route semble inutile et accidentogène.

Monsieur Nogaret s'est engagé à rencontrer le porteur de la question.

**Rue des Rouges-Gorges et Pélican :**

Les ados se réunissent à côté le soir à proximité de l'armoire électrique, serait-il possible de sécuriser l'endroit par un petit grillage ?

La commune attend la réponse de ENEDIS, mail envoyé le 26 mai.

**Avenue des Dunes :**

Serait-il possible de matérialiser un passage piéton en face de cette avenue pour traverser le boulevard ?

Le passage sera matérialisé avant l'été. Les services informent que cela enlèvera six places de parking.

**Sortie 21 face à l'avenue Joseph Béteille : si possible mettre un tapis PMR ?**

Problème de délai de livraison pour cette année, un seul fabricant sera prêt pour 2024

**Gestion des déchets verts, pourquoi le ramassage ne se fait que tous les 15 jours pendant la saison?**

Réponse de la CARA, il y a moins de taille l'été qu'au printemps.

**Quelles essences d'arbres vont être plantées sur le front de mer ?**

Une cinquantaine d'arbres seront plantés à l'automne 2023,

Chêne liège, Chêne blanc, Chêne vert, arbousiers...

**Avenue de Suzac / Roches Blanches :**

Pourrait on installer un miroir? cela est très compliqué de traverser surtout avec les voitures garées?

Le miroir va être installé par les services.

**Trottoirs rue Georges Coulon :**

Les branches de la grande propriété dépassent et le trottoir devient impraticable.

Un courrier de la mise en demeure a été envoyé par les services.

**Boulevard côte de beauté :**

L'arrêt de bus numéro 32 est mal placé, pourrait-on le déplacer?

Demande faite à la CARA par mail le 25/04/2023.

Il sera scellé au sol, mais dans un souci d'optimisation, il le sera en même temps que tous les autres.

**Stationnement zone bleue :**

Pourquoi la zone bleue dure-t-elle toute l'année?

Il n'existe qu'une cinquantaine de places dans le centre ville, en maintenant la zone bleue, cela permet un turn over et évite les voitures dites "ventouse".

**ADS :**

La démarche d'Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques du littoral aquitain (ADS) est une démarche ayant pour but d'assurer la transition durable, solidaire et équilibrée du littoral régional. La commune de Saint-Georges de Didonne a vu sa candidature validée en mai 2022. Depuis, des bureaux d'études travaillent, en concertation avec la mairie, les partenaires (services de l'État, Office de tourisme, conservatoire du littoral) et les acteurs de la commune (associations, commerçants, hôtelleries...) à repenser Saint-Georges de Didonne. L'objectif de la démarche est d'échelonner des travaux sur les 30 prochaines années pour améliorer le cadre de vie de notre commune.

La première phase qui avait pour but de sélectionner les différents sites à travailler s'est terminée en mars 2023. Ainsi, plusieurs sites ont été identifiés, comme l'interface entre le centre-ville et le front de mer, ou encore le boulevard de la côte de beauté entre le RCB et la descente des Oliviers. Aujourd'hui, la seconde phase est bien engagée, et plusieurs scénarios d'aménagements ont été produits afin de délibérer sur leur bien-fondé.

**DSP Plages :**

Nos plages sont sous l'autorité du Domaine Maritime qui en délègue l'entretien et la gestion à la commune.

Par la loi littoral de 2006, les restaurants de plage de toute la France doivent être des structures montables et démontables.

Ainsi, nos 3 restaurants de plage ont reçu ordre de cesser leurs activités au 15 novembre 2022 (après une prolongation de 5 ans) et charge à la commune de lancer des appels d'offres pour une reprise de ces 3 concessions.

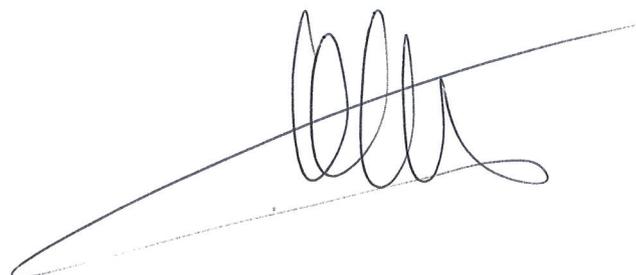
La concession de la Cazuela a été attribuée aux anciens gérants de la Cazuela, celle de la Réserve a été attribuée aux anciens gérants de la Réserve et celle de l'Acapulco a été attribuée à la pêche aux Moules (restaurateurs de l'île d'Oléron).

Pour l'été 2023, ces 3 gérants doivent commander leurs structures, recruter et installer, sachant que le retrait des bâtiments existants est planifié pour l'ex Cazuela et l'ex Réserve mais en attente d'une décision de justice pour l'ex Acapulco.

CF CR du CM du 04/05/2023 sur le site de la ville

Vous remerciant et restant à votre écoute : [monquartier@sgdd.fr](mailto:monquartier@sgdd.fr)

Le Président de la Commission  
du quartier de Suzac  
M. Julien NOGARET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.